

Présentation du mémoire

Pour la révision du [Projet de politique environnementale de la ville de Gatineau avril 2008](#). Titre :

De la tache d'huile à l'éco-ville
Avril-mai 2008

Jacques Demers

De la tache d'huile à l'éco-ville

À l'image de la goutte d'huile dans l'eau, la ville de Gatineau s'étale dans toutes les directions, polluant sur son passage des dizaines de fois sa superficie. Se serait-elle laissée prendre par le mirage arc-en-ciel de «l'*american way of life*...»?

Après avoir passé en revue le document [Projet de politique environnementale de la ville de Gatineau avril 2008](#), dans l'ensemble, les points majeurs des consultations de l'automne 2007 sont respectés à quelques exceptions près. Par contre, beaucoup d'emphase sur l'aspect « *encouragement* » dans le document, mais peu sur l'aspect « *Règlement* » qui doit accompagner les campagnes de promotion des nouvelles actions à venir. Surtout, l'ordre des priorités a besoin d'être remanié dans le plan d'action, sans pour autant renier les autres objectifs du document.

L'ordre des priorités proposé : **Feu rouge à l'étalement urbain, feu vert à la densification.**

- 1) J'estime que la ville doit mettre un frein immédiat à l'étalement urbain (Septembre 2008).
- 2) Un programme agressif de Télétravail doit être élaboré, accompagné d'incitatifs aux fonctionnaires de la ville de Gatineau pour qu'ils adoptent ce mode de travail au moins 3 jours semaine dès l'automne 2008. Bien entendu, prioriser les fonctionnaires qui se sont étalés sur le territoire.
- 3) Parallèlement, mettre sur pied un projet concret de densification au centre ville. Cette action immédiate lancerait un message clair d'une réelle volonté politique de la part de la ville. Ce message serait destiné surtout aux développeurs, mais aussi aux citoyen/nes.

Ainsi, ce projet concret de densification compterait l'ordre des priorités suivant :

Appel d'offres de construction d'édifices à logements écoénergétiques certifiés (S5. du document) dans le centre-ville de Gatineau (Île de Hull) dès janvier 2009. Ainsi, le coup d'envoi de la densification des villages urbains serait lancé en commençant par le plus urgent, les fonctionnaires de l'île de Hull (Maison du Citoyen, Édifice Joe-Montferrand Place du Centre, Plaza de la Chaudière etc). Par la suite, la ville pourra commencer une campagne de sensibilisation de type « La grande séduction » pour attirer les fonctionnaires à venir habiter près de leur lieu de travail et, du même coup, abandonner leur auto dans leur garage

sous-terrain.

Ce projet concret bien enclenché, aura un effet entraînement pour les autres villages urbains. A la différence près, il faudra mettre l'emphase sur la disponibilité des emplois dans chacun de ces villages pour que ces communautés visent « l'autosuffisance ».

Seulement ces 3 priorités dans l'ordre (Frein à l'étalement urbain, télétravail et densification), nous améliorons déjà les sept grands thèmes adoptés par le conseil : *L'eau, l'air, le sol, la biodiversité, l'énergie, la qualité de vie, les matières résiduelles.*

Nous touchons même un huitième thème aussi menacé par le développement : « *La volonté politique d'agir* ».

Concernant le thème « les matières résiduelles ». J'ajoute une lettre ouverte que j'avais préparée aux médias en Janvier 2008, mais qui a passé presque inaperçu. À cause de son titre qui interpellait les « ICI » (Institutions, Commerces, Industries) Peut-être ? Voir le texte intégral en annexe : « *Faites ce que je dis et non ce que je fais* »

Suite à ces 3 priorités bien enclenchées, je supporte les autres objectifs soulevés dans le document tout en ajustant certains autres. Je procéderai dans la même ordre des thèmes présentés :

L'eau :

- Colmater les fuites dans le réseau d'aqueduc (E1.) ;
- Compteur d'eau pour tous les « ICI » (Institutions, Commerces, industries) ;
- Campagne agressive d'info en faveur de la consommation de l'eau d'aqueduc pour réduire la consommation de l'eau en bouteille, tout en réduisant son utilisation pour les lavages d'autos, l'asphalte, les piscines, les pelouses etc ;
- Arrêter les développements le long des berges des cours d'eau, même renverser la tendance en nationalisant les futurs lots riverains à vendre. Envisager même l'expropriation dans les zones sensibles. Le tout, dans le but de re-naturaliser les berges avec de la végétation indigène. Dans le même esprit des objectifs (Q4.) • « *Poursuivre le transfert des titres de propriété des bandes riveraines lors des projets de lotissement.*
- *Poursuivre l'acquisition des berges à des fins publiques selon les disponibilités.* » ;
- Exiger pour toute nouvelle construction et rénovation l'utilisation des nouvelles pratiques et technologies tels les toilettes à faible débit, récupération de l'eau de pluie pour les jardins et pelouses etc.

L'air :

- En plus d'un programme efficace de télétravail pour les fonctionnaires municipaux, la ville doit solliciter ses partenaires tel les grands employeurs, les gouvernements provincial et fédéral établis dans Gatineau, à promouvoir l'implantation du Télétravail. En effet, dans le contexte d'un gouvernement fédéral minoritaire qui balance entre les pro et les anti-Kyoto, les changements climatiques les forces dans un processus irréversible. Donc, ils ne peuvent pas dire non à un programme de télétravail pour leurs fonctionnaires respectifs. Ensuite, les autres priorités doivent être la marche, le vélo, le transport en commun et enfin le covoiturage (A8.) ;
- Réduire l'offre de stationnements dans le centre-ville en les remplaçant par des édifices à logements écoénergétiques (toits verts etc) ;
- Compléter et finaliser le réseau cyclable UTILITAIRE d'abord, récréatif ensuite (A11.) ;
- Rétrécir les rues de 4 voies en 2 voies, additionné de deux bandes cyclables, 1 chaque côté, plus une voie centrale pour virage à gauche;
- Sévir pour rétablir l'ordre des priorités d'utilisations des voies publiques : 1) Piétons (fauteuils roulants) 2) le vélo, comme mode de déplacement utilitaire, en fin, l'auto ;
- Fournir les douches aux employés municipaux et encourager les entreprises à faire de même ;
- Restriction à l'accès de l'île de Hull pour l'auto-solo non-résident, avec postes de péage au besoin ;
- Établir une voie réservée pour les autobus sur le Boulevard des Allumettières aux heures de pointes ;
- Favoriser une cohérence régionale du transport public INCLUANT Ottawa-Carleton (A7.) ;
- Poursuivre l'amélioration de l'offre de transport en commun en envisageant un train léger Ottawa-Gatineau;
- Gérer le transport des marchandises afin d'en réduire les effets néfastes en regroupant les produits dans un minimum de camions et les faire circuler la nuit ;
- J'appui aussi les propositions de la ville de prescrire auprès des employés des pratiques de conservation de l'énergie lors de l'utilisation des véhicules municipaux (A2.) ;
- Développer l'inter-modalité, autobus-vélo, train/camion-remorque etc.

Sol :

- Le sol agricole dans la ville doit servir principalement pour la consommation locale des denrées. En suite, d'autres productions du terroir tel, arbres et arbustes, horticulture ornementale indigènes (biodiversité) pour fin d'aménagement paysager des résidents, des commerces, des parcs de la ville etc ;
- Des jardins communautaires;
- Un suivi et l'entretien des 100 000 arbres plantés par la ville est aussi nécessaire (débranchage au besoin) ;

- Finalement, renforcer les propositions de la ville concernant les terrains contaminés (S2.) Les pesticides (S3.) Agrotourisme, marchés publics, l'achat de produits locaux (S4.)

Biodiversité :

- Un programme de vigilance et de suivi des espèces envahissantes est impératif (Nerprun, vignes, herbes à poux etc) ;
- Préserver les boisés existants. Procéder à l'inventaire de la biodiversité, additionné d'une politique de protection des espèces menacées/vulnérables. Accompagné d'un programme d'éducation et interprétation de la nature pour leur protection (Par exemple, Parc Leamy, parc Beauchamp, forêt Boucher etc) ;
- En plus des objectifs (B3.) du document « *Protéger les couloirs de migration faunique et assurer la connectivité de ces corridors.* »
- Poursuivre le programme de ville et village fleuri ou l'équivalent, mais avec les espèces indigènes seulement.

L'énergie :

- Éclairage écoénergétique des espaces publics (rues, parcs etc). Référence au document [PROJET DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE](#) du Mont Mégantic et de Sherbrooke,
- Favoriser la mise en place de dispositifs d'éclairage de qualité, de façon à :
 - réduire la consommation d'énergie;
 - réduire l'impact de l'éclairage artificiel sur la santé humaine et sur les écosystèmes;
 - améliorer la sécurité des piétons, des automobilistes et des bâtiments;
 - réduire l'inconfort généré par les phénomènes d'éblouissement et d'aveuglement;
 - réduire l'éclairage intrusif;
 - rehausser le cachet nocturne des municipalités et de la région ;
- Enfin, permettre et même promouvoir l'utilisation des cordes à linge partout sur le territoire pour économiser l'énergie liée aux sècheuses électriques.

Matières résiduelles :

- Concernant la gestion des matières résiduelles, je réitère les propos écrits pour fin de publications dans les médias. Voir le document en [annexe](#) titré : « **Faites ce que je dis et non ce que je fais** »

Commentaire [J.D.1] :
Citoyendumonde54@hotmail.com

ANNEXE

Janvier 2008

« Faites ce que je dis et non ce que je fais »

Ceci semble être le message que la population reçoit de la ville de Gatineau quand elle lit le Plan d'action 2007-2011 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Dans l'ensemble, ce plan d'action semble logique, énergiquement efficace, même écologique.

Deux points faibles par contre :

- Les acteurs participants ;
- L'échéance.

Les acteurs participants

La municipalité présente son plan d'action 2007-2011 pour les résidents, mais on y voit aucune obligation, même pas d'incitations pour les gros commerces et les institutions publiques. Dans son *Document de Synthèse du projet de plan de gestion des matières résiduelles* d'avril 2005, nous pouvons lire : « **Pour les secteurs ICI (industriel, commercial et institutionnel) et CRD (construction, rénovation et démolition), la responsabilité municipale se limite à leur suivi annuel** ».

Un peu plus loin dans le document, elle poursuit : « **Les initiatives de recyclage et de compostage en milieu ICI sont quant à elles entièrement laissées à la libre entreprise** »

Pourtant, dans le milieu des gros commerces, on se limite au recyclage du carton. Les institutions, tel les arénas, les centres communautaires etc, c'est laissé au bon vouloir de chacun. Le message que les citoyens et citoyennes reçoivent de nos dirigeants politiques et économiques serait donc « Faites ce que je dis, non pas ce que je fais »

A vous d'en juger...

L'échéance

D'abord, il est difficile de passer sous silence, lors de la crise du site Cook des

années 80s, les voix qui s'élevaient citant Victoriaville en exemple. Aujourd'hui 20 ans plus tard, la ville de Gatineau reconnaît Victoriaville dans son document comme un modèle à suivre. Mieux vaut tard que jamais diront certains. Mais voilà qu'on apprend ces jours-ci que Victoriaville pense à déterrer ces vieux déchets qu'on croit avoir enfouis trop rapidement dans les décennies passées, et ce, pour les recycler à l'aide de la haute technologie. Difficile à rattraper 20 ans de retard...

Si au moins le plan d'action ne traînait pas un autre 4 ans !

Avec beaucoup de volontés et de déterminations, il serait possible de réduire l'échéance d'au moins deux ans. Dans le **Calendrier d'implantation de la collecte à trois voies** déposé à l'automne 2007, la ville prévoit :

- Printemps 2008, la collecte des matières recyclables pêle-mêle sur l'ensemble du territoire.

- Année 2009, des projets pilotes de collecte de résidus alimentaires débutent dans certains quartiers

- Année 2010 L'implantation de la collecte des résidus alimentaires se poursuit dans d'autres quartiers de la ville.

- Année 2011 La collecte de résidus alimentaires s'effectue sur l'ensemble du territoire. Ouverture des nouveaux centres de transbordement, de tri et de compostage.

Pourquoi prendre 3 ans pour collecter les résidus alimentaires sur l'ensemble du territoire ? En plus, **on ne parle pas des édifices à logements** ! S'il est possible de traiter les résidus alimentaires des premiers quartiers en 2009, il serait sûrement possible de le généraliser dès cette première année d'implantation, même s'il fallait utiliser les services de l'usine de l'Ange-Gardien temporairement.

Si on se fie aux documents disponibles sur Internet, en 2011 nous n'aurons même pas réglé le défi des édifices à logements, les gros commerces, et les institutions publiques.

« Faites ce que je dis, non pas ce que je fais » ?

Jacques Demers

Fin de l'ANNEXE